

Décision n°2025-28-tarifs

Décision portant approbation de tarifs de la 3^{ème} édition de l'école d'été « ICI-CIVIS Summer school 2025 Immuno-Oncology in the spatial omics era » _ Institut Cancer et Immunologie

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que l'Institut Cancer Immunologie organise la 3^{ème} édition de l'école d'été « *Immuno-Oncology in the spatial omics era - ICI-CIVIS Summer School 2025* » qui se déroulera du 7 au 11 juillet 2025, à l'Hexagone, campus Luminy,

Considérant que cet évènement est organisé chaque année par l'Institut Cancer Immunologie en partenariat avec CIVIS,

Considérant que ce colloque porte sur le thème de l'immuno-oncologie et notamment le domaine de l'omique spatiale dont l'objectif est d'étudier la complexité et l'organisation des tissus à différents niveaux grâce à l'imagerie transcriptomique, protéomique et métabolique afin de mieux comprendre l'immunité tumorale,

Considérant que ce type de rencontre a pour objectif de mettre en présence des spécialistes dans ces domaines avec des étudiants, doctorants et des enseignants,

Considérant que la formation des étudiants et leur insertion professionnelle font partie des missions dévolues de l'université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription à la 3^{ème} édition de l'école d'été « *Immuno-Oncology in the spatial omics era - ICI-CIVIS Summer School 2025* » du 7 au 11 juillet 2025 organisé par l'Institut Cancer Immunologie, à l'Hexagone, campus Luminy :

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Catégorie	Tarifs inscription hors taxes
Etudiants CIVIS AMU, non CIVIS, non locaux	Gratuité
Etudiants CIVIS hors AMU	225€ HT / 250€ TTC

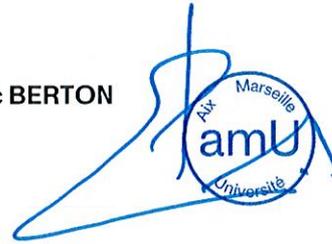
Article 2:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 20 mai 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **23 MAI 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

23 MAI 2025